

Docteur, Docteur

Le lien entre exposition professionnelle aux pesticides et pathologies est désormais établi.
(secteur agricole, BTP, espaces verts...)

Plusieurs expertises collectives, scientifiques et indépendantes (ANSES, INSERM) reconnaissent les pathologies suivantes comme maladies professionnelles en lien avec les pesticides :

- ✓ cancer de la prostate
- ✓ lymphome non hodgkinien (LNH)
- ✓ myélome multiple
- ✓ maladie de Parkinson
- ✓ leucémie lymphoïde chronique
- ✓ troubles cognitifs
- ✓ bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- ✓ bronchite chronique

L'INSERM confirme également **le lien entre exposition aux pesticides durant la période prénatale** (activité professionnelle des parents) **et leucémies, tumeurs cérébrales ou certaines malformations congénitales.**

La détection de l'origine professionnelle de la maladie est essentielle pour permettre à vos patients de bénéficier du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (rente viagère)

**Vous pensez qu'une pathologie est liée à l'activité professionnelle de votre patient ?
Proposez-lui d'initier une déclaration de maladie professionnelle.**

1) Vous établissez un certificat médical initial (CMI) décrivant précisément :

- la maladie dont souffre le patient (*diagnostic, stade, localisation...*)
- la date des premiers symptômes même s'ils sont apparus avant le diagnostic

2) Le patient complète une demande de maladie professionnelle auprès de la MSA ou de la CPAM en joignant le CMI.

3) La Caisse transmet le dossier au Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides.

Si la maladie est reconnue d'origine professionnelle, le patient bénéficiera d'une indemnisation spécifique.

Concernant les enfants, ils bénéficieront d'une indemnisation s'il est établi que la maladie est liée à l'exposition de l'un ou des deux parents aux pesticides (*du fait de leur activité professionnelle et pendant la période prénatale*).

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Vous trouverez sous ce pli une AFFICHE D'INFORMATION à disposer dans votre salle d'attente incitant les patients à vous parler de leur exposition aux pesticides

**ORIENTEZ VOS PATIENTS VERS L'ASSOCIATION PHYTO-VICTIMES :
nous les accompagnons dans leurs démarches de reconnaissance en maladie professionnelle**

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer Docteur, Docteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Antoine LAMBERT
Président



QUI SOMMES-NOUS ?

En 2011, quelques dizaines de victimes des pesticides se réunissaient pour créer l'association Phyto-Victimes.

Tous faisaient le même constat : **les pesticides employés dans le cadre de leurs métiers avaient causé des dégâts sur leur santé.**

Sans jugement ni a priori, **nous accueillons les professionnels victimes des pesticides pour les soutenir et les accompagner** dans leurs démarches administratives.

À ce jour, nous avons accompagné 600 victimes des pesticides et obtenu le soutien de nombreuses institutions dont notamment le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente.

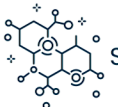
QUELLES SONT NOS MISSIONS ?



Accompagner les malades et défendre leurs droits



Développer la prévention



S'engager pour le **retrait des molécules les plus dangereuses**



Participer à des **études scientifiques, épidémiologiques et toxicologiques indépendantes**

QUI ACCOMPAGNONS-NOUS ?

Les agriculteurs, travailleurs agricoles, salariés espaces verts, salariés du bois, agents d'élimination des nuisibles, agents de voierie...

atteints des pathologies suivantes :

- maladie de Parkinson
- lymphome malin non hodgkinien
- leucémie lymphoïde chronique
- myélome multiple
- cancer de la prostate
- cancers (poumons, vessie, sang...)

avec le soutien de **CHARENTE**
LE DÉPARTEMENT

FR
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

